Envoyé en préfecture le 04/09/2026
Reçu en préfecture le 04/09/2026
Publié le
ID : 056-215600750-20260831-2026106-DE

Guer
Ville et Nature

République Française
Département - Morbihan

Délibérations de la Ville de Guer
Séance du 31/08/2026

L'an 2026 et le 31 Août à 18 heures 30 minutes, le Conseil Municipal de la Ville de GUER, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Paul RODRIGUEZ, Maire.

Date de la convocation : 26/08/2026

Nombre de membres : 29

PRESENTS : M RODRIGUEZ Paul, Maire, Mmes : AUGÉ Diavie Ursula, BRIQUET Virginie, COUPEZ Marie-Laure, GRU Nathalie, HERBERT Caroline, HERVOT Noëmie, HOUSSIN Yvette, JOUEN Brigitte, LEVASSEUR Frédérique, MÉTAYER Cassandre, PIEL Mickaëlle, PIHÉRY Nicole, PLUMIER Julie, RITLENG Sandra, MM : BLANDIN Jean-Yves, CARLETTO René, COLLÉAUX David, GERNO Anthony, GILLES Emmanuel, JOLY Matthieu, LE GOUIC Jean-Pol, ORHAN Jean-Claude, POIRIER Christophe, QUESNEL Maxime, RENIMEL Pascal, SARAZIN Claude

DEPORTÉ(S) : M. COWET Vincent, M. ANDRÉ Matthieu
Secrétaire de Séance : Mme Mickaëlle PIEL

2_ 2026 -106 Avis de la commune de Guer sur le porteur de projet - zone commerciale au Bois de Guénion

Oust à Brocéliande Communauté (OBC) a récemment fait l'acquisition des 3,7 ha de la zone du Bois de Guénion située à proximité immédiate de l'échangeur de la RN24, entre le Val Coric au sud et Bellevue au nord (voir Annexe 1 : Plan de situation).
Cet espace à destination commerciale, pour lequel un projet d'urbanisme peut être déposé seulement jusqu'au 31 décembre 2026 au regard du Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) du Pays de Ploërmel - Cœur de Bretagne, constitue donc une opportunité de développement pour la commune de Guer et l'ensemble des communes alentour. C'est dans ce cadre qu'Oust à Brocéliande Communauté sollicite l'avis de la commune d'implantation du Bois de Guénion quant au devenir de cet espace.
Dans l'intervalle, deux porteurs de projet se sont faits connaître auprès de la municipalité. Le premier projet est porté par l'enseigne Leclerc. Le second est porté par l'enseigne Intermarché.
Dans un souci d'équité entre les deux porteurs de projet, le bureau municipal les a successivement rencontrés. La rencontre avec l'enseigne Leclerc a eu lieu le mardi 2 juin 2026. Celle avec l'enseigne Intermarché s'est déroulée le mardi 23 juin 2026.
Toujours avec le même souci de transparence, la ville a à nouveau organisé une présentation de ces deux projets, le mardi 7 juillet 2026, devant l'ensemble des membres du Conseil municipal et des représentants de l'association de l'Union Guéroise des Commerçants (UGC).
Dans la continuité de la consultation entreprise depuis le début du mois de juin dernier, il revient maintenant au Conseil municipal d'exprimer un avis formel sur le devenir du Bois de Guénion et de retenir un projet.
Pour mémoire le projet présenté par l'enseigne Leclerc prévoit l'installation des services suivants (voir Annexe 2 : le projet E.LECLERC à GUER) :

Le secrétaire de séance

Pour exécution,
Le Maire,

MAIRIE DE GUER 56380 (Morbihan)

Paul RODRIGUEZ

Envoyé en préfecture le 04/09/2026
Reçu en préfecture le 04/09/2026
Publié le
ID : 056-215600750-20260831-2026106-DE

- Surface alimentaire
- Drive
- Espace culturel
- Intersport
- Station-service
- Station de lavage

Autres services en fonction des besoins locaux non présents aujourd'hui (achat-vente occasion, cordonnerie, pressing, borne photos…)

Quant à lui, le projet présenté par l'enseigne Intermarché prévoit le déménagement de tous les commerces situés actuellement à la Croix Logée au Bois de Guénion (voir Annexe 3 : Bienvenue aux portes de Brocéliande) :
- Intermarché (surface alimentaire)
- Bricomarché
- Point S
- Marché aux Affaires

A ces derniers, s'ajouteraient les services suivants :
- Hôtel-restaurant
- Intersport
- Magasin chasse et pêche
- Espace loisirs
- Deux autres cellules disponibles

Concernant cette affaire, M.COWET et M. ANDRÉ se sont déportés en raison d'une situation de conflit d'intérêts. Ils n'ont, en conséquence, pas pris part aux débats ni au vote relatifs à la présente délibération et ont quitté la salle pendant l'examen de ce point.
Lors d'un précédent vote à bulletin secret, le conseil municipal a émis un avis favorable à l'implantation d'une zone commerciale au Bois de Guénion.
Il est désormais demandé au Conseil municipal de se prononcer sur le choix du porteur de projet parmi les deux projets présentés.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal DÉCIDE de procéder à un vote à bulletin secret afin de se prononcer sur le choix du porteur de projet.

Monsieur le Maire désigne M. Maxime QUESNEL et Mme Yvette HOUSSIN comme assesseurs.
Mme Julie PLUMIER, Mme Sandra RITLENG et M. Jean-Pol LE GOUIC ne prennent pas part au vote.

À l'issue du dépouillement, sur **24 votants,** le résultat du scrutin est le suivant :
- **12 voix en faveur du projet n° 1 - Leclerc** ;
- **10 voix en faveur du projet n° 2 - Intermarché** ;
- **2 bulletins blancs**.

En conséquence, le projet n° 1 – Leclerc, ayant obtenu le plus grand nombre de suffrages, le Conseil municipal :
DÉCIDE
- d'émettre un avis favorable au projet porté par l'enseigne Leclerc pour l'implantation d'une zone commerciale au Bois de Guénion,
- d'autoriser Monsieur le Maire à transmettre la présente délibération à Oust à Brocéliande Communauté et à accomplir toutes les démarches nécessaires à son exécution.

Le secrétaire de séance

Pour exécution,
Le Maire,

MAIRIE DE GUER 56380 (Morbihan)

Paul RODRIGUEZ